



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Un nouveau règlement communal de police en phase avec la législation actuelle

Le règlement de police actuellement appliqué dans notre commune date de septembre 2009. Depuis son entrée en vigueur, de nombreuses révisions législatives ont eu lieu, particulièrement au niveau cantonal, qui ont rendu notre texte partiellement obsolète, voire en contradiction avec le droit supérieur.

Le Conseil communal était dès lors d'avis que ce règlement méritait un profond toilettage et une mise à niveau complète. C'est pourquoi, il a travaillé en étroite collaboration avec la commission des règlements, issue du Conseil général, sur une nouvelle réglementation en phase avec la législation actuelle, plus complète et plus précise au niveau de la terminologie juridique, permettant de limiter de nombreuses redondances en faisant directement référence aux législations supérieures et devant servir d'outil de travail et de référence pour les services de l'administration communale.

Après plusieurs mois de travaux et de réunions, le nouveau règlement de police est prêt à être examiné par le Législatif com-

munal qui s'en saisira lors de sa séance du 30 septembre prochain.

Le nouveau projet de règlement qui est soumis aux conseillers généraux présente l'avantage d'offrir dans un même document l'ensemble des dispositions applicables dans notre commune en matière de sécurité publique, qu'elles relèvent de dispositions du droit fédéral ou du droit cantonal, ou qu'elles soient définies par la commune elle-même. Ainsi, si l'administration communale est confrontée à des questions ou des griefs d'administrés en matière de chiens qui aboient, de santé publique due à l'épandage d'engrais ou de feux allumés près d'immeubles, elle trouvera réponse à ces questions dans le règlement de police, sans se préoccuper si ce genre de questions est traité exhaustivement par le canton ou si la commune a une marge d'appréciation.

Le Conseil communal, soucieux d'avoir une réglementation à jour et adaptée aux réalités actuelles espère que le projet de révision totale du règlement de police de la commune de Val-de-Travers saura convaincre le Conseil général.



L'histoire de votre musée – Les Mascaron 1970-2019 (18/24)

© MRVT

INFORMATIONS PRATIQUES

Séance du Conseil général du 30 septembre

La prochaine séance du Conseil général de Val-de-Travers se tiendra le

Lundi 30 septembre, à 20 h, salle du Conseil général, à Couvet,

avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbaux des séances des 6 mai et 21 juin 2019
4. Nomination d'un membre à la commission de gestion et des finances, suite à la démission de M. Quentin Di Meo
5. Nouveau règlement de police
6. Crédit de 88'000 francs pour le raccordement des réseaux

potables de Fleurier et de Saint-Sulpice

7. Crédit complémentaire de 122'000 francs pour l'établissement du plan d'aménagement local de Val-de-Travers
8. Avenir de « La Robella - Val-de-Travers » – Soutien complémentaire de 9.07 francs par habitant à TBRC pour l'année 2020
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions

L'ordre du jour ainsi que les rapports sont disponibles sur notre site Internet www.val-de-travers.ch. Venez nombreux : les séances sont publiques !

ANNONCES

À la recherche d'un emploi ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMO News et <https://www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi>

Echo des autorités

Maintenir la dynamique positive à La Robella

L'avenir de la station La Robella occupera le Conseil général le 30 septembre. En jeu : le maintien d'une subvention complémentaire, en prolongement de celle octroyée depuis 2016 pour 130'000 francs par an. Celle-ci avait pour but de donner une assise plus solide à la coopérative TBRC, afin de favoriser une orientation « quatre saisons » du site et de renforcer son caractère touristique.

Le bilan tiré aujourd'hui est positif, avec une fréquentation et une notoriété en hausse. Celles-ci ne suffisent pas à TBRC pour se passer d'un soutien s'ajoutant à celui, initial, de 20 francs par an et par habitant, garanti jusqu'en 2028. La faute notamment à l'impossibilité de développer plus avant le site tant que le Canton de Neuchâtel n'aura pas établi la « fiche tourisme » du plan directeur cantonal.

La réflexion avance en concertation avec le Conseil communal, avec l'objectif de disposer d'ici un à deux ans d'une vision claire, en particulier quant à l'extension de la ligne de télésiège jusqu'au Crêt de la Neige.

Dans l'immédiat, le Conseil communal estime nécessaire de maintenir la dynamique en place, en diminuant toutefois à 80'000 francs environ l'aide complémentaire, un montant qui équivaut à celui que TBRC verse chaque année à la Commune en remboursement d'un prêt précédemment octroyé.

EN BREF

2^e édition du Fire Challenge

Basé sur le volontariat, le service de défense incendie et de secours du Val-de-Travers (SDIS) a besoin des forces vives de la région pour remplir ses missions, qui sont variées, intenses et nécessaires. Pour mieux se faire connaître, il organise à nouveau un « Fire Challenge » et une soirée d'information.

urbain avec le Boxing Club du Val-de-Travers. Cette année, l'Urban Training alliera donc la marche et les exercices de boxe tout en utilisant le mobilier urbain. Il suffit de se munir d'une tenue de sport et de baskets pour en profiter. Cette activité s'adresse à tout le monde et vise à promouvoir une dynamique positive en vue du prochain recrutement de sapeurs-pompiers. Chaque participant recevra un prix souvenir.

ou par courriel (securitepublique.vdt@ne.ch) (mention Fire Challenge).

Devenir sapeur-pompier vous intéresse ? Une soirée d'information est organisée le **jeudi 7 novembre prochain, à 19 h 30**, à la salle de spectacles de Môtiers. Vous y découvrirez le SDIS, ses missions, le travail des sapeurs-pompiers et l'esprit d'équipe qui règne parmi les volontaires.

Vu le succès rencontré lors de la précédente édition du Challenge en 2018, le SDIS a décidé de lancer un défi à la population : s'entraîner durant une heure en milieu

N'hésitez plus, venez nombreux tester vos capacités physiques à la Place des Collèges de Couvet le **lundi 7 octobre prochain, de 19 h à 20 h**. Inscription gratuite par téléphone (032 886 43 40)

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles